3X3 ENGAGEMENTS MUTUELS

POUR METTRE LA CHARTE DES AMAP EN PRATIQUE

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Réseau amap Ile de France

LE PARTENARIAT AMAP
DES ENGAGEMENTS MUTUELS

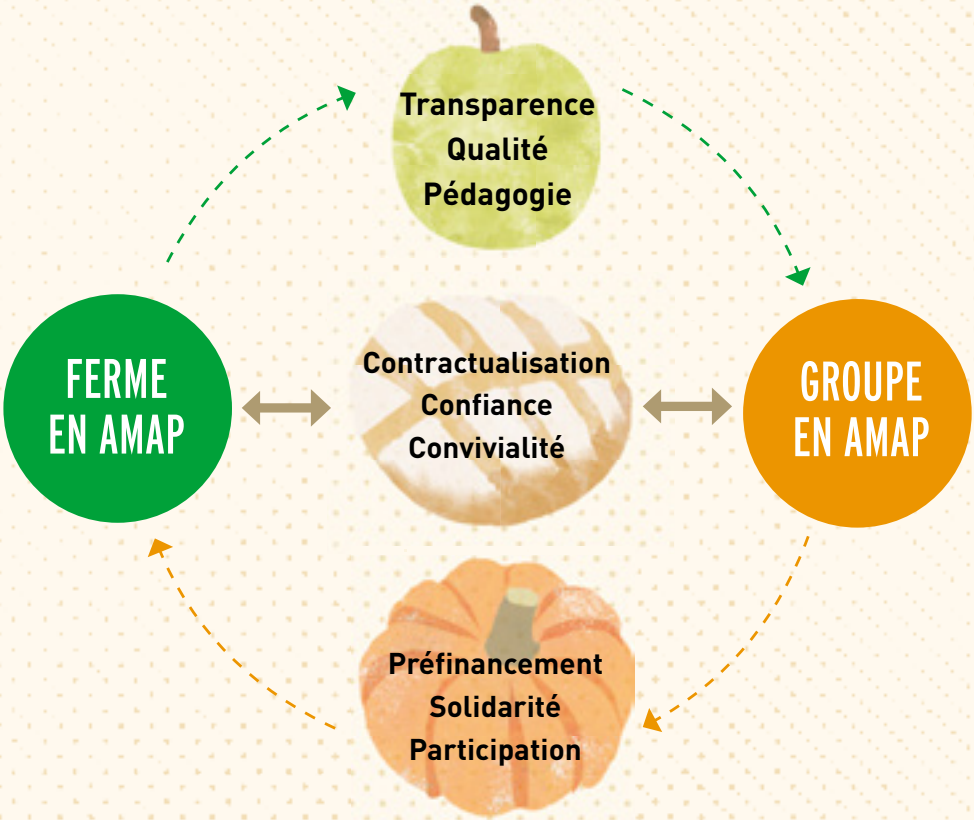

PARTENARIAT AMAP

CONTRACTUALISATION

- Signature d'un contrat entre la ferme et chaque amapien·ne
- Relation de vente directe : l'association n'est pas un intermédiaire commercial
- Des aliments issus de la ferme : pas d'achat-revente

CONFIANCE

- Une relation transparente basée sur la confiance
- Proximité géographique : une démarche territorialisée
- Une vision commune : objectifs et valeurs partagés

CONVIVIALITÉ

- Faciliter les échanges entre la ferme et le groupe en AMAP, et entre les amapien·ne·s : respect mutuel et bienveillance
- Une proximité relationnelle : apprendre à se connaître

PAYSAN·NE

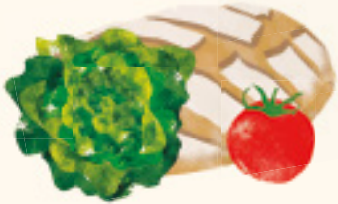

TRANSPARENCE

- Sur les **pratiques agricoles** et choix de production
- Sur les coûts de production (calcul du prix de la part de récolte)
- Sur la production (quantités et qualité)

QUALITÉ

- Des aliments frais, de saison, diversifiés (variétés anciennes ou locales, si possible)
- Des pratiques s'inscrivant dans les principes d'une agriculture paysanne
- Un mode de production relevant de l'agriculture biologique

PÉDAGOGIE

- Informer régulièrement sur l'avancée des cultures
- Etre présent·e aux livraisons
- Accueillir les amapien·ne·s sur la ferme

ZOOM SUR
LE CALCUL DU COÛT D'UNE PART DE RECOLTE

[COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA FERME + REVENU DU, DE LA OU DES PAYSAN·NE·S]

(Fermage, plants et semence, intrants, petit matériel, amortissement du gros matériel ou remboursement des emprunts, salaires et cotisations sociales, etc.)

=

€

NOMBRE PARTS DE RÉCOLTE

(La part de récolte correspond à ce que le paysan met en culture pour une famille amapienne pour une année. Chaque famille préfinance ainsi une part annuelle de la production du paysan.)

Réseau AMAP Île-de-France, Mundo-M, 47 av. Pasteur, 93100 Montreuil
Tél : 01 80 89 99 40 contact@amap-idf.org www.amap-idf.org

AMAPIEN·NE·S

PRÉFINANCEMENT

- Signature et remise des chèques avec le contrat d'engagement en début de saison
- Pas d'échange d'argent pendant les distributions
- L'amapien·ne est responsable de son contrat : pas de remboursement ou report

SOLIDARITÉ

- Comprendre les problématiques des paysan·ne·s
- Accepter les variations de récolte en fonction des aléas
- Apporter un appui (financier, logistique, matériel) à la ferme en cas de besoin

IMPLICATION

- Participer à la vie du groupe et au fonctionnement de l'association
- Aller sur la ferme
- Assurer des permanences pendant les distributions